

## RAPPORT MORAL

Le président remercie les participants et la municipalité représentée par M. René LOPES, maire-adjoint.

Il constate que le dynamisme de l'APP ne s'est pas démenti au cours de l'année écoulée.

L'amicale a participé à la défense des intérêts généraux de la pêche-plaisance en contribuant aux instances représentatives que sont la fédération nationale des Pêcheurs-Plaisanciers et le comité départemental 22.

Elle s'est manifestée également sur le plan local et pas uniquement sur le site de Beg Douar.

### Présence dans les instances représentatives

#### La FNPPSF

La fédération nous représente au niveau national et européen.

Le 34<sup>ème</sup> Congrès de la Fédération Nationale des Pêcheurs-Plaisanciers et Sportifs de France s'est déroulé à Mélesse à proximité de Rennes les 8 et 9 mars 2007.

De nombreux problèmes d'actualité ont été abordés au cours des travaux des différentes commissions, notamment la rumeur qui s'est faite jour récemment et qui consisterait à mettre en place **un permis pour la pêche en mer**. (voir articles de la presse régionale)... !

Il va de soi que la totalité des associations présentes ou représentées sont formellement contre une telle éventualité.

La position de la Fédération comme celle de l'APP sur les quotas et les permis n'a pas changé.

De telles mesures seraient en effet, dangereuses et inutiles :

**-dangereuses**, car elles risquent de briser l'engouement actuel qui fait de la pêche plaisance un enjeu économique considérable.

**-inutiles** car elles n'empêcheront pas les braconniers de continuer leur sale besogne et pénaliseront des millions de plaisanciers qui sont, dans leur immense majorité, respectueux des règlements en vigueur.

L'enquête nationale sur nos prélèvements et notre poids économique, démontre que notre prélèvement sur la ressource reste très faible, **environ 2 à 4% du poids total** prélevé par les pêcheries françaises, pour un poids économique considérable : **plus d'un milliard d'euros**, de retombées essentielles dans les domaines du tourisme, de l'industrie du nautisme et de la fabrication et la vente des articles de pêche, des **dizaines de milliers d'emploi induits**.

Un poisson pris en pêche récréative rapporte à la collectivité 5 à 10 fois ce que rapporte un même poisson issu de la filière professionnelle

La réglementation nous impose déjà un quota, le meilleur de tous les quotas, **la limitation à notre stricte consommation familiale**.

La FNPPSF défend également **le repos biologique, le respect des tailles, la lutte contre le braconnage** et demande **la limitation des pêches intensives** notamment dans la bande côtière.

Elle propose une **pêche propre et durable** basée sur la mise en place de **récif artificiels** adaptés, un alevinage en milieu naturel protégé et une véritable gestion de la bande côtière dans laquelle les pêches intensives seraient interdites.

### **L'adhésion à la fédération est individuelle.**

87 de nos membres adhèrent à la FNPPSF présidée par notre ami Jean KIFFER de Perros-Guirec. Il serait souhaitable que ce nombre s'accroisse.

Nous avons la chance d'avoir une équipe crédible et dynamique à la tête de la fédération, le nombre d'adhérent constituant un atout majeur lors des négociations, il est donc **fortement conseillé à ceux de nos membres encore indécis de venir la renforcer** pour la modique somme de 11 € de cotisation annuelle permettant de bénéficier en plus de l'excellente revue trimestrielle "Pêche plaisance".

### **Le Comité départemental 22.**

Pour connaître son activité, vous pourrez lire l'interview de son président Loïc RIVOALLAN dans notre journal "Le Trouz ar Mor"

L'Assemblée générale s'est tenue le 22 mai à Locquémeau. Le Vice-président Jean KIFFER, en outre président national de la fédération en a assuré la présidence en l'absence de Loïc RIVOALLAN empêché.

25 associations sur les 30 que compte le département étaient présentes ou représentées.

L'APP était représentée par le président R. MORINIERE et le trésorier J-C. DI MAÏO. Loïc ROLLAND siégeait en tant que trésorier du comité 22.

Au cours de cette réunion ont été abordés tous les problèmes liés à la pêche plaisance et aux pratiques de pêche dans le département. (marées vertes, braconnage, Icarénage des petits bateaux de plaisance ...)

Compte-rendu sur le site de l'Amicale.

## **La vie de l'Amicale**

### **Bilan des effectifs:**

Satisfaisant : 130 adhérents

A améliorer : 87 adhérents à la FNPPSF

La cotisation reste à : 15€

### **Communication :**

L'Amicale tient à faire connaître ses activités auprès de ses membres et même au-delà. Elle dispose pour cela de deux outils :

**Le journal "Le Trouz ar Mor"** qui a paru un peu plus rarement cette année.

Le président invite tous ceux qui sont intéressés à fournir des articles sur la vie de l'Amicale, ou tout autre sujet en rapport avec la mer et nos activités.

Une commission "**journal**" pourrait être créée. Ceux qui sont intéressés peuvent se manifester.

### **Un site internet**

Nous nous sommes dotés depuis peu d'un moyen moderne de communication par la mise en ligne sur internet d'un site décrivant l'objet et les buts de notre amicale avec des pages consacrées à la présentation de l'APP (bureau, activités, situation géographique, les mouillages et un album photo pour revoir les différents moments de la vie de l'Amicale).

L'adresse de ce site est :

[www.app-plestinlesgreves.fr](http://www.app-plestinlesgreves.fr)

## Les animations

### Les 10 ans de l'Amicale

Début septembre l'APP a fêté ses **10 ans d'existence** à la salle des fêtes de Plestin les Grèves. Excellent repas et danses endiablées. Bref, grosse ambiance...

Vous pouvez voir l'article sur cet anniversaire et les photos du repas sur le site de l'APP

### Choucroute de la mer

Moment phare de la vie locale de l'Amicale, la **11<sup>ème</sup> soirée "Choucroute de la Mer"** a connu encore cette année un vif succès : 520 repas ont été servis le samedi 28 avril à la salle des fêtes de Plestin les Grèves dans une ambiance toujours aussi chaleureuse. Cette année encore, il nous a fallu refuser du monde. Nous attendons avec impatience la future salle multifonction.

A la demande de la municipalité l'Amicale a décoré la salle sur le thème de "la pêche en mer" pour recevoir le **jeu radiophonique "les 1000 €"**. (décor apprécié par les animateurs de France Inter, ainsi que par nos édiles).

Vous pouvez voir les photos sur le site de l'APP

### La "Pierre Le Bigault"

Grâce aux bénévoles et à leurs épouses, l'Amicale a participé à sa façon à la lutte contre la mucoviscidose lors de la cyclo sportive "La Pierre Le Bigault".

En association avec les chasseurs, un stand de restauration (buvette et moules-frites) a été tenu place de Kérilly. **Un chèque de 650 €** a pu être versé au bénéfice de la lutte contre cette terrible maladie.

Merci à toutes et tous qui par ce genre de manifestation permettent à notre amicale de s'intégrer davantage dans la vie locale.

Vous pouvez voir les photos sur le site de l'APP

### Le chalet de Beg Douar "Ti ar Mor"

Le Chalet avait besoin d'un petit rafraîchissement. C'est pourquoi, après avoir subi l'épreuve de la Karscher, il a été recouvert d'une lasure vert émeraude, pas toujours du goût de tout le monde. Mais les goûts et les couleurs ... ???.

Merci à l'équipe de bénévoles qui s'est attelée à la tâche.

D'autres bénévoles sont attendus pour le faire vivre. Heures d'ouverture souhaitables : au moment de la pleine mer.

Inscrivez vous au chalet.

### Port de Beg Douar

#### Entretien des corps-morts et des chaînes-mères

La perte récente d'un bateau replace dans l'actualité les revendications que nous présentons chaque année sur ce sujet :

- Prévoir le **remplacement progressif des corps-morts et des chaînes-mères**.(les services communaux vont s'y employer)
- Marquer les corps-morts (lettre et n° sur une plaquette par exemple)
- Attribuer un emplacement dans les rateliers identifié par le n° du corps-morts
- Désigner un responsable technique et de la police du port dans les services municipaux (la policière de Plestin a été affectée à cette tâche).

## Longueur des mouillages

Rappel sur la longueur des lignes de mouillages (chaîne-mère + chaîne + bout): **longueur maximum de 10 mètres**. Plus on se rapproche de la côte, plus cette longueur peut être diminuée.

## Le conseil portuaire

Le conseil portuaire a eu lieu à la mairie de Plestin les Grèves, le lundi 23 avril 2007. A cette occasion, la Commune a répondu aux souhaits de notre amicale en **augmentant de 11 corps-morts la capacité portuaire qui s'élève maintenant à un total de 130 postes d'amarrage**.

Pour faire taire certains commentaires sur la suspicion de "magouilles" de l'attribution des corps-morts, je tiens à préciser que la procédure est basée sur des règles très claires :

### Rappel des règles principales retenues pour la gestion des corps-morts loués à l'année :

- Toutes demandes (demandes de changement de place, demande d'attribution) doivent être adressées à la Mairie. Lorsqu'il n'y a pas de demande officielle, celle-ci ne peut être examinée par le Conseil portuaire.
- Résiliation du contrat de location en cas de non utilisation du corps-mort par son titulaire pendant un an.
- En cas de vente du bateau, le corps-mort concerné ne peut en aucun cas, faire l'objet d'un transfert de droit de jouissance de la part de l'ancien titulaire au profit de l'acquéreur
- Demande de changements de corps-mort : l'examen de la demande se fait en fonction de **l'ancienneté de la présence** au port
- Attribution des corps-morts : selon **deux critères cumulatifs**

**Ancienneté de la demande** (à cet égard, il est précisé que pour conserver le bénéfice de l'ancienneté, la demande doit être renouvelée chaque année).

Et attribution selon la **résidence du demandeur** à raison de : **"trois plestinais" pour un "extérieur"**. Cependant, seul le critère de l'ancienneté de la demande sera pris en compte lorsqu'il y aura plus de trois demandes "plestinaises" à se suivre selon ce critère.

Pour l'application de cette règle, il sera tenu compte chaque année de la de la dernière attribution l'année précédente.

Sont considérés comme "Plestinais", les personnes redevables fiscalement dans la commune de Plestin les Grèves.

En cas de refus d'un emplacement proposé, le demandeur reprend place en fin de la liste d'attente.

## La cale

Conformément à notre demande **la cale a été surélevée** pour faciliter l'accostage jusqu'à pleine mer. Les travaux viennent de s'achever.

Merci à la municipalité pour cette réalisation.

## Le parking

Comme chaque année durant la saison d'été, se pose le problème du parking et de l'accès aux cales de mises à l'eau.

Le parking est en principe, **réservé aux usagers payants du port de Beg Douar** (un panneau le précise à l'entrée du parking).

Mais on constate en juillet et août un accroissement des opérations de **mises à l'eau des embarcations arrivant sur remorque** (en augmentation dans la mesure où cette prestation devient payante dans les communes avoisinantes), dont certains propriétaires peu scrupuleux déposent véhicules et remorque sans tenir compte des panneaux de stationnement.

Ce n'est bien sûr pas à l'Amicale de faire la police, c'est pourquoi, nous demandons à la Commune d'intervenir dans ce domaine pour faire respecter au moins la signalisation existante.

Mais la discipline doit aussi commencer chez nous. Pourquoi en cette saison venir à 2 ou 3 véhicules pour le même bateau ? Ne faudrait-il pas se limiter à **en garer un sur le parking, les autres restant sur le parking de la plage**

## **RAPPORT DE TRESORERIE**

Le président R. Morinière Passe la parole au Trésorier (Jean-Claude DI-Maïo) qui expose les comptes de l'Amicale  
Ceux\_ci sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

## **ELECTIONS**

Le secrétaire Robert REILLON procède à l'élection du 1/3 sortant.  
Un seul sortant ne se représentant pas, le nouveau membre élu à l'unanimité est Robert SUC.

L'assemblée générale 2006/2007 s'achève et le Président invite tous les participants au pot de l'amitié.